

# COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU Lundi 2 Décembre 2013

L'AN DEUX MIL TREIZE le lundi deux décembre, le Conseil Municipal de SALAGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilbert DURAND, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 novembre 2013

Présents : **DURAND** Gilbert, **BARRET** Daniel, **GENEST** Claude, **CARREZ** Michèle, **MARTINEZ** Jacques, **LINIGER** Benoît, **VARNET** Elisabeth, **FORTE** Annie, **DOMINI FAURE** Sylviane, **GARCIA** Yann, **MARTIN** André, **BOULIEU** Véronique.

Absents :

Excusés :

Pouvoirs :

Secrétaire : **GARCIA** Yann.

Après lecture et approbation à l'unanimité du compte rendu du 7 octobre 2013, Monsieur le Maire ouvre la séance et aborde l'ordre du jour.

## 1/ DELIBERATIONS

### AVENANT N°1 DU 23 SEPTEMBRE 2013 A LA CONVENTION DU 7 MAI 2012 RELATIVE A LA PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE MEDICO-SCOLAIRE DE BOURGOIN-JALLIEU

En référence à l'article 2 de la convention relative à la participation financière aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de Bourgoin-Jallieu, en date du 7 mai 2012, où il était précisé que celle-ci serait recalculée à chaque rentrée scolaire en fonction du nombre d'élèves inscrits au centre médico-scolaire et de l'évaluation des charges sur la base de l'exercice réalisé.

- Le nombre d'enfants inscrits pour l'année scolaire 2012/2013 (état transmis par le centre médico-scolaire) est de 13 372 enfants.
- Le montant total des frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de Bourgoin-Jallieu pour l'année 2012 est de 7 383,82 € ; la participation financière est donc de 0,55 € pour 1 élève.

La commune de SALAGNON contribuera aux charges énoncées pour 87 élèves, soit 47,85 € (quarante-sept euros et quatre-vingt-cinq cts).

Il est proposé au Conseil Municipal d' :

- Approuver les termes de l'avenant N°1 du 23 septembre 2013 modifiant la convention en date du 7 mai 2012 relative à la participation financière aux frais de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire de Bourgoin-Jallieu.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
ADOpte, à l'unanimité des membres votants la proposition.

## ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un arrêté du 16 décembre 1983, pris en application de l'article 97 de la Loi du 2 mars 1982, détermine les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.

Cette indemnité rémunère les prestations de conseil et d'assistance à caractère facultatif, assurées au cours de l'année par le comptable en matière comptable, budgétaire et financière, notamment dans les domaines suivants :

- Mise en œuvre des réglementations comptables, budgétaires, financières.
- Préparation des budgets, décisions modificatives,
- Analyse budgétaire, finances et de trésorerie etc.....

Considérant ces prestations,

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'allouer l'indemnité de conseil à Monsieur GREA Christophe pour l'année 2012, pour un montant de :

INDEMNITE NETTE	394,32 €
1 % SOLIDARITE	4,32 €
CONTRIBUTION CSG	31,87 €
CONTRIBUTION RDS	2,12 €

**Vote : pour 11 - contre 1 - Abstentions 0.**

## DEMANDE DE FINANCEMENT AU SEDI POUR DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SEDI finance des travaux d'éclairage public au titre du retour de redevance R2.

Il est proposé au Conseil Municipal que la Commune sollicite l'aide financière du SEDI pour les travaux sur le réseau d'éclairage public programmés en 2013.

Le Maire présente le dossier technique et l'estimatif des travaux qui s'élève à 58 500 € HT.

De plus, l'aide financière est conditionnée à la cession des certificats d'économie d'énergie (CEE) générés par ces travaux au SEDI.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de répartition des CEE avec le SEDI et de porter une attention particulière à la performance des équipements installés.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette opération.

Le Conseil Municipal,

Après délibération à l'unanimité des membres votants,

ACCEPTE la réalisation des travaux pour le projet de réfection de l'éclairage public pour un montant de 58 500 € HT.

DEMANDE que la commune de Salagnon établisse une demande de financement auprès du SEDI pour les travaux d'amélioration de l'éclairage public.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de répartition des certificats d'économie d'énergie avec le SEDI.

## ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, d'admettre en non-valeur un mandat suivant les détails de l'état des présentations et admissions en non-valeur dressé par Monsieur Le Trésorier Principal de Bourgoin Jallieu le 18 juillet 2012.

**Exercice 2008 :**

Pavé bulletin municipal.

Arrêté à la somme de 50,00 €

Le total de cette somme fera l'objet d'un mandat à l'article 6541 : Pertes sur créances irrécouvrables.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération ACCEPTE, à l'unanimité des membres votants, d'admettre en non- valeur le mandat irrécouvrable ci-dessus.

### NOMINATION DES AGENTS RECENSEURS

Afin de mener à bien le recensement de la population qui aura lieu du 16 janvier 2014 au 15 février 2014, il convient de nommer deux agents recenseurs :

- Mme VEYET Marie-Claire,
- Mr BESSON Kévin.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants, DECIDE la nomination de Mme VEYET Marie-Claire et de Mr BESSON Kévin.

### TARIFS DE LA LOCATION DES SALLES POUR LE REVEILLON

Mr le Maire explique au Conseil Municipal qu'il faut revoir le tarif des salles communales pour le réveillon de la St Sylvestre.

SALLE DU REVOLET : 250 €

FOYER COMMUNAL : Les associations de la commune 550 €  
Les habitants de la commune 650 €  
Les associations et habitants de la CCBD : 850 €

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve ces tarifs pour le réveillon de la St Sylvestre.  
Pour 8 - Contre 4.

### 2/ PLU

Une réunion avec les personnes publiques associées à eu lieu. Nous restons en attente de leur analyse.

### 3/ ECOLE

**Rythmes Scolaires** : Les parents délégués ont fait une proposition concernant l'aménagement des horaires en accord avec les enseignants. Elle a été transmise à l'inspection qui n'est pas d'accord avec cette proposition. Une autre réunion avec les parents est prévue le 16 décembre 2013.

Une enquête est en cours avec la CCBD pour les horaires et les intervenants.  
Peut-être une intervention de Léo Lagrange qui serait éventuellement le pilote.

**Voyage à Paris** : Il se fera mais il manque 4 000 €. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il est d'accord pour augmenter la participation de la Mairie.  
Après un vote, le Conseil est contre, Pour : 4 - Contre : 8.

#### 4/ CANTINE / GARDERIE

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que notre CAE, qui travaillait aux services techniques, a démissionné.

Nos besoins, à la cantine et à la garderie ayant augmenté, Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'un nouveau CAE a été recruté pour la cantine, la garderie et le ménage des locaux communaux : Melle RAMBAUD Angélique domiciliée sur notre commune.

#### 5/ TRAVAUX

**Voiries** : les travaux de sécurité concernant la RD 244 vont être pris en charge par la Communauté de Commune (suite à la prise de compétence de la voirie). Une personne va être embauchée pour s'occuper des voiries de toutes les communes de la CCBD à partir du mois de Février 2014.

**SEMCODA** : la livraison du premier bâtiment est prévue fin janvier 2014.

**Sanitaires publics** : les WC sur le parking de la Mairie sont terminés et en fonction.

**Bâtiments pour les jeunes au Revolet** : la CCBD ayant la compétence jeunesse (11 – 17 ans), elle prendra en charge le bâtiment (environ 120 m<sup>2</sup>) à construire sur notre commune. Le projet est en cours et pourrait avancer rapidement. Des WC extérieurs seront intégrés au bâtiment.

**Léo LAGRANGE** : nous demande de pouvoir utiliser le Revolet le Mercredi pour les jeunes, en attendant le nouveau bâtiment.

#### 6/ QUESTIONS DIVERSES

Proposition d'un jeune du village pour la création d'un circuit tout terrain VTT. Mr le Maire fait passer une documentation complète au Conseil sur le projet. Il propose de réfléchir au sujet et d'en reparler.

L'école demande au Conseil Municipal s'il est d'accord pour des séances de piscine. Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité pour des séances piscine.

Le chemin de la Creuse est de nouveau praticable, tous les arbres ont été dégagés.

Le point Poste va bientôt ouvrir à l'épicerie.

Les vœux du Maire seront le 5 janvier 2014 à 11 h 00 au Foyer Communal.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à : 22 h 23.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Lundi 20 janvier à 20 h 00**